

**DOSSIER DE PRESSE**

# **Indicateur du coût de la rentrée d'un étudiant en sciences sociales**

Edition 2022



**FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS  
REPRÉSENTATIVES DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES  
SOCIALES**

# Avant-propos

Cette année, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, l'ARES, Fédération Nationale des Associations Représentatives des Etudiants en sciences Sociales, présente son indicateur du coût de la rentrée.



Après deux années universitaires marquées par la crise sanitaire, cette nouvelle rentrée s'annonce toujours aussi rude pour les étudiants en sciences sociales. Le constat établi par l'ARES par cet indicateur est tout aussi alarmant d'année en année et aucune évolution pérenne n'est réellement visible pour améliorer les conditions de vie, les conditions d'études et le pouvoir d'achat de nos étudiants.

Ce coût de la rentrée est cette année en hausse de 3,33%, une hausse supérieure à celle que nous avons déjà pu établir l'an dernier par le biais de ce même indicateur. Cette hausse, paraissant moindre pour une majorité, est néanmoins excessivement importante pour le portefeuille des étudiants. En effet, si l'on prend en considération la hausse de l'ensemble de ces frais de rentrée et le peu d'aides mises en place par les différentes institutions, un nombre encore trop grand se retrouve en difficulté financière et ce dès la rentrée universitaire.

Un étudiant en Sciences Sociales devra donc déboursier cette année 2600,77€ dans le cadre de sa rentrée, un chiffre bien au-dessus de la moyenne nationale de 2527€, mais surtout un coût qu'une majorité d'étudiants ne peut se permettre de déboursier sans de nombreux sacrifices.

Malgré les annonces récentes du gouvernement, qu'elles concernent la hausse des bourses sur critères sociaux ou la mise en place d'une aide exceptionnelle de rentrée, ces actions restent aujourd'hui toujours insuffisantes pour compenser ce coût de la rentrée en constante augmentation.

Alexandre IRAND  
Président de l'ARES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandre IRAND'. The signature is stylized and written over a white background.

# Sommaire

I - Présentation de l'ARES

II - Présentation de l'indicateur ARES du coût de la rentrée 2022

III - Analyse synthétique du coût de la rentrée

IV - Analyse détaillée du coût de la rentrée par filière

V - Nos revendications

VI - Méthodologie

# I - Présentation de l'ARES

L'ARES, la Fédération Nationale des Associations Représentatives des Étudiants en sciences Sociales, est une fédération d'associations étudiantes créée le 30 janvier 2010. L'ARES a pour but de défendre, promouvoir et représenter les étudiants en sciences sociales. Ces dernières regroupent les filières d'Administration Économique et Sociale (AES), de Droit, d'Instituts d'Administration des Entreprises (IAE), de Sciences Economiques et de Science Politique. A ce titre, l'ARES représente plus de 450.000 étudiants et se compose d'un réseau de plus de 70 associations adhérentes réparties dans toute la France métropolitaine ainsi qu'en outre-mer.

L'ARES est porteuse de multiples actions permettant la représentation et l'accompagnement des étudiants en sciences sociales. En effet, l'ARES travaille au développement et à la valorisation des filières qu'elle représente, de la première année de licence au doctorat, grâce à un travail de développement de positions. Ce travail contribue à créer un esprit de corps basé sur des valeurs associatives et solidaires communes, dans le respect des convictions de chacune et de chacun. Ses actions ont pour principaux buts de contribuer à la défense des droits et des intérêts des étudiants, plus globalement des jeunes, indépendamment de tout parti politique. De cette façon, l'ARES promeut, représente et défend les droits et intérêts matériels et moraux des étudiants, tant collectifs qu'individuels et ce, afin d'assurer que chaque jeune puisse faire entendre sa voix.

Dans un but de défense de valeurs communes, l'ARES est membre de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) bénéficiant d'une présence considérable dans les institutions motrices de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France. L'ARES est également représentée au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) et au Conseil National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS).



# II - Présentation de l'indicateur ARES du coût de la rentrée 2022

Forte de sa représentation et de son réseau, l'ARES publie pour la quatrième année consécutive son coût de la rentrée des étudiants en sciences sociales. Concernant aujourd'hui près de 500 000 étudiants, ceux des filières Droit, Économie, Gestion, AES, IAE et Science Politique, il est sans surprise une nouvelle fois en augmentation en comparaison avec l'année 2021.

Ce coût de la rentrée permet une nouvelle fois de mettre en lumière les différentes problématiques rencontrées par les étudiants en sciences sociales lors de leur rentrée universitaire. Au lendemain de la crise sanitaire, il montre également un constat criant, les étudiants sont toujours dans une situation de précarité grandissante et alarmante.

Ainsi, notre coût de la rentrée présente le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans inscrit dans une des six filières de sciences sociales, non boursier et en situation de décohabitation, c'est-à-dire ne vivant plus au domicile familial.



Cet indicateur compile donc les différents frais nécessaires à l'épanouissement et à la réussite des étudiants :



### **Frais de vie courante**

*Frais fixes au cours des différents mois de l'année*

Loyer, alimentation, produits d'hygiène, produits d'entretien, transports, téléphonie et internet, vêtements et loisirs



### **Frais spécifiques de rentrée**

*Frais nécessaire lors de la rentrée de l'étudiant*

Frais d'inscription, complémentaire santé, assurance logement, frais d'agence, et matériel pédagogique



# III - Analyse synthétique du coût de la rentrée

En cette rentrée 2022, le coût de la rentrée moyen d'un étudiant en sciences sociales est de **2600,77€**, en hausse de **3,33%** par rapport aux 2516,96€ nécessaires lors de la rentrée 2021. Cette augmentation du coût de la rentrée chez les étudiants en sciences sociales reste néanmoins inférieure à la hausse moyenne nationale enregistrée par la FAGE qui est de 7,38%.

**2600,77€**



**3,33%**

Par rapport à 2021



## Frais de vie courante

Loyers et charges	589,85€
Alimentation	66,00€
Consommation	374,50€
Téléphonie	53,32€
Loisirs	79,23€
Transports	106,64€

### Total

Frais de vie courante

**1269,54€**

## Frais spécifiques de rentrée

Frais de scolarité	265,00€
Dont CVEC	95,00€
Complémentaire Santé	307,20€
Assurance Logement	76,78€
Frais d'agence	266,00€
Matériel pédagogique	416,25€

### Total

Frais de rentrée

**1331,23€**



## Une augmentation significative des frais de vie courante

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, les frais de vie courante augmentent une nouvelle fois pour les étudiants en sciences sociales. On peut notamment observer une hausse très importante des frais d'hygiène et d'alimentation, notamment dû à l'inflation importante de ces derniers mois. Malgré cette hausse alarmante, on remarque aujourd'hui qu'aucune solution durable n'a pu être institutionnalisée pour accompagner et aider les étudiants précaires. Dans une conjoncture inflationniste, il est nécessaire que ces solutions puissent être trouvées au plus vite afin de répondre à une situation d'urgence dont la tendance ne semble pas vouloir s'inverser dans les mois prochains.

## Des frais de rentrée qui explosent pour les étudiants en sciences sociales

Les frais de rentrée des étudiants augmentent, eux aussi, une nouvelle fois mais cette année de près de 4,39%, un record pour les étudiants en sciences sociales. Cette hausse s'explique d'une part à cause de la hausse de la CVEC, passant de 92€ à 95€ mais aussi par l'augmentation importante des frais d'assurance logement. La hausse la plus alarmante reste, comme chaque année, celle du matériel pédagogique. Ce n'est pas la première fois que cette hausse fait l'objet d'une sonnette d'alarme de la part de l'ARES, mais encore une fois pour la rentrée 2022, les étudiants en sciences sociales devront déboursier une somme conséquente pour leur matériel pédagogique.

## Une hausse générale du coût de la rentrée dans un contexte étudiant compliqué

Il est important de rappeler ici que dans le cadre de ce coût de la rentrée, c'est bien le cas d'un étudiant non boursier et en décohabitation qui est pris en compte dans les différents calculs. Néanmoins, même si plusieurs mesures ont pu récemment être mises en place pour tenter de lutter contre la précarité étudiante, notamment la revalorisation des bourses sur critères sociaux, ces mesures restent aujourd'hui dérisoires en comparaison de l'augmentation constante du coût de la rentrée de ces mêmes étudiants. Il faut aujourd'hui plus que jamais que la problématique de la précarité étudiante soit prise au sérieux et que l'on agisse véritablement pour contrer ce phénomène mis en lumière par la crise sanitaire.

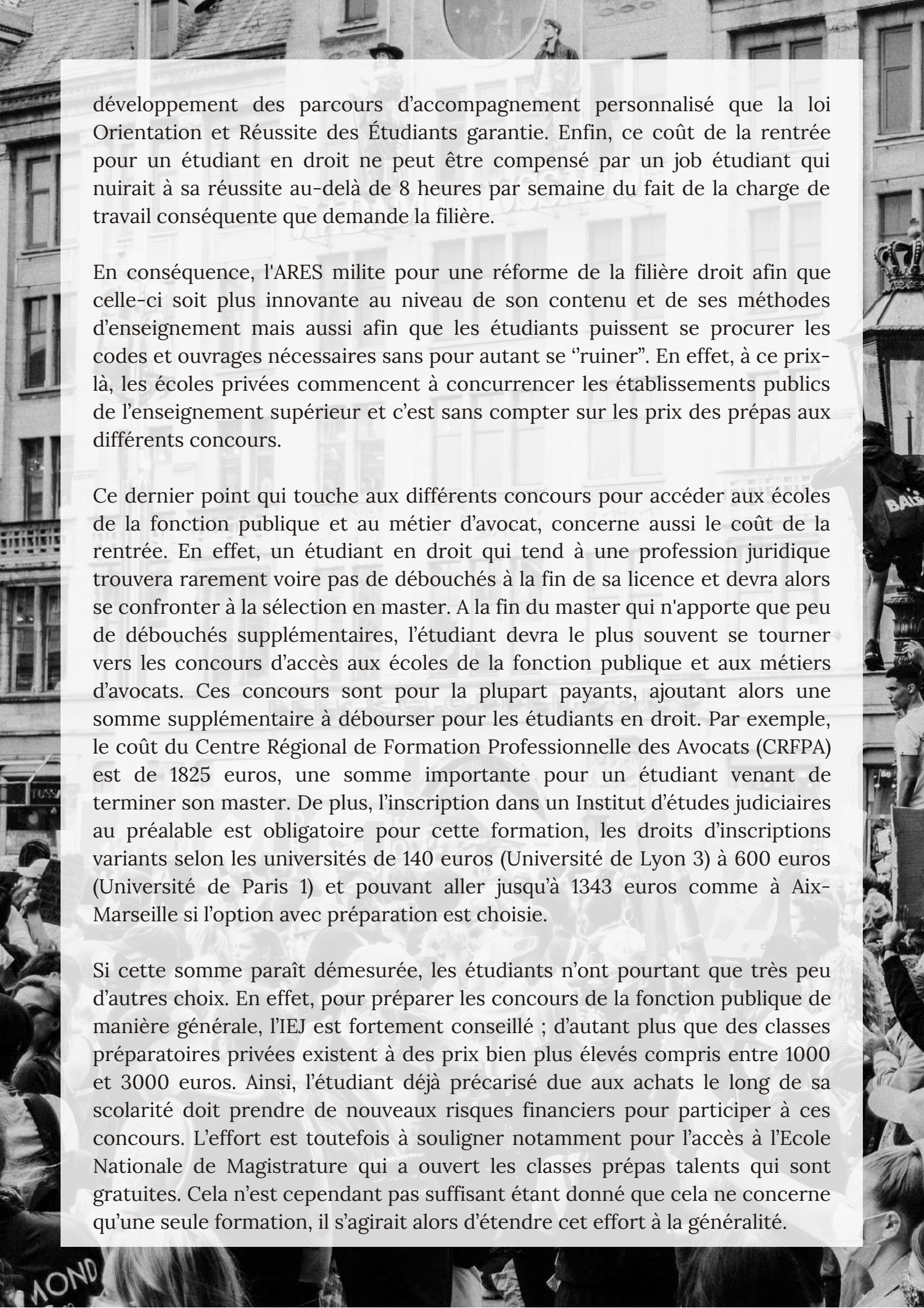
# IV - Analyse du coût de la rentrée par filière

## Filière Droit

Étant la filière la plus demandée parmi celles des sciences sociales et l'une des plus prisées dans l'enseignement supérieur en général, la filière Droit compte plus de 220 000 étudiants en France. Si celle-ci est très attractive du fait de ses nombreux débouchés allant au-delà des métiers purement juridiques, elle s'avère aussi la filière des sciences sociales qui est la plus coûteuse en raison du matériel pédagogique exigé et de la longévité des études.

La filière droit se caractérise par un apprentissage très académique et par une méthodologie minutieuse. Ces deux caractéristiques amènent ainsi à de nombreux achats nécessaires à la réussite d'un étudiant de cette filière. Tout d'abord, tout étudiant en droit devra acquérir en début d'année un certain nombre de codes. Ces codes, dont les prix ne cessent de croître, sont à renouveler chaque année du fait de leur obsolescence programmée. A côté de ceux-ci, les dictionnaires juridiques sont fortement recommandés pour comprendre le langage et le fonctionnement du monde juridique ; ces dictionnaires qui, contrairement aux codes, seront rentabilisés par leur utilisation de la première année de licence à la dernière année de master. C'est ainsi qu'un étudiant en droit devra déboursier 235 euros de matériel pédagogique obligatoire à la rentrée ; ce prix étant en hausse de 3,07% par rapport à l'année précédente. En outre, à côté de ces deux outils primordiaux, s'ajoutent des ouvrages non indispensables mais fortement recommandés que sont les manuels de méthodologies et de cours et les ouvrages références du droit qui permettent d'acquérir un certain nombre de connaissances et de culture générale nécessaires aux épreuves de fin d'année et, par la suite, aux concours d'accès aux grandes écoles.

Ce coût de la rentrée pour les étudiants en droit ne s'arrête pas à ce stade. En effet, certaines universités ne développent pas ou peu de parcours d'accompagnement personnalisé tels que les tutorats qui sont des dispositifs complémentaires permettant l'accompagnement des étudiants dans la compréhension du cours. Dans ces cas-là, des démarches individuelles onéreuses peuvent être de mise et rajouter à la charge des étudiants des sommes variant de 20 à 70 euros par cours. Pour garantir cette égalité des chances et éviter les dépenses supplémentaires, l'ARES appelle au



développement des parcours d'accompagnement personnalisé que la loi Orientation et Réussite des Étudiants garantie. Enfin, ce coût de la rentrée pour un étudiant en droit ne peut être compensé par un job étudiant qui nuirait à sa réussite au-delà de 8 heures par semaine du fait de la charge de travail conséquente que demande la filière.

En conséquence, l'ARES milite pour une réforme de la filière droit afin que celle-ci soit plus innovante au niveau de son contenu et de ses méthodes d'enseignement mais aussi afin que les étudiants puissent se procurer les codes et ouvrages nécessaires sans pour autant se "ruiner". En effet, à ce prix-là, les écoles privées commencent à concurrencer les établissements publics de l'enseignement supérieur et c'est sans compter sur les prix des prépas aux différents concours.

Ce dernier point qui touche aux différents concours pour accéder aux écoles de la fonction publique et au métier d'avocat, concerne aussi le coût de la rentrée. En effet, un étudiant en droit qui tend à une profession juridique trouvera rarement voire pas de débouchés à la fin de sa licence et devra alors se confronter à la sélection en master. A la fin du master qui n'apporte que peu de débouchés supplémentaires, l'étudiant devra le plus souvent se tourner vers les concours d'accès aux écoles de la fonction publique et aux métiers d'avocats. Ces concours sont pour la plupart payants, ajoutant alors une somme supplémentaire à déboursier pour les étudiants en droit. Par exemple, le coût du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA) est de 1825 euros, une somme importante pour un étudiant venant de terminer son master. De plus, l'inscription dans un Institut d'études judiciaires au préalable est obligatoire pour cette formation, les droits d'inscriptions variants selon les universités de 140 euros (Université de Lyon 3) à 600 euros (Université de Paris 1) et pouvant aller jusqu'à 1343 euros comme à Aix-Marseille si l'option avec préparation est choisie.

Si cette somme paraît démesurée, les étudiants n'ont pourtant que très peu d'autres choix. En effet, pour préparer les concours de la fonction publique de manière générale, l'IEJ est fortement conseillé ; d'autant plus que des classes préparatoires privées existent à des prix bien plus élevés compris entre 1000 et 3000 euros. Ainsi, l'étudiant déjà précarisé due aux achats le long de sa scolarité doit prendre de nouveaux risques financiers pour participer à ces concours. L'effort est toutefois à souligner notamment pour l'accès à l'Ecole Nationale de Magistrature qui a ouvert les classes prépas talents qui sont gratuites. Cela n'est cependant pas suffisant étant donné que cela ne concerne qu'une seule formation, il s'agirait alors d'étendre cet effort à la généralité.

En définitive, la filière droit a beau être l'une des filières les plus demandées, elle est aussi un parcours du combattant coûteux pour les étudiants qui sont des milliers chaque année du fait de cette charge financière et de la charge de travail à quitter le navire. Il serait alors temps de donner une chance aux étudiants les plus précaires afin de ne pas les précariser davantage en apportant une aide financière et matérielle de manière annuelle à chaque début d'année universitaire qui soit à la hauteur du coût de la rentrée et de manière générale du coût de la filière droit.

### **Filière AES**

Le cœur de la filière AES repose sur l'aspect pluridisciplinaire de la formation, au sein de laquelle sont dispensés des enseignements économiques, juridiques, comptables, mais également de gestion. Ce caractère singulier de la filière, qui plus est diffère selon les villes, se manifeste nettement dans le coût de la rentrée universitaire.

Afin d'effectuer une année universitaire dans les meilleures conditions possibles, l'étudiant devra de manière générale avoir à sa disposition différents ouvrages malheureusement encore trop peu présents, ou en quantités trop faibles, dans les bibliothèques universitaires. L'achat de trois ouvrages est alors nécessaire, dont le prix est le plus souvent en augmentation par rapport à l'année précédente : le Code Civil à 22,00€ (+10%), le Code du Commerce à 37,00€ (+6,02%), mais également un recueil des Grands Arrêts de la Jurisprudence Administrative à 39,00€ (+2,63%). Finalement, seuls le Code du Travail et le Plan Comptable général voient leur montant inchangés, se trouvant respectivement à 45,00€ et 2,90€. En plus de cela, il est essentiel de posséder une calculatrice non programmable, donc différente de celles utilisées le plus souvent dans les lycées, se trouvant à partir de 19,99€. Ces ouvrages sont les plus couramment demandés, mais en raison de la diversité des filières AES en France, leur nombre peut rapidement augmenter, portant une influence directe sur le coût de la rentrée universitaire de ces étudiants. Pour ce matériel fondamental, 165,89€ seront nécessaires, soit une hausse de 3,17% comparée à l'année précédente. En outre, ces achats ne peuvent être considérés comme exploitables sur le long terme, puisque le contenu de nombre d'entre eux devient obsolète une fois l'année universitaire terminée comme les ouvrages juridiques.

La diversité de cette formation sur le territoire,, entraîne les étudiants à effectuer des mobilités dans d'autres universités et/ou à l'international. Ces

spécialisations étant renforcées le plus souvent au cours de la troisième année, pouvoir effectuer la mobilité académique au cours de la seconde année de licence apparaît indispensable. Cependant, celles-ci sont coûteuses et peuvent alors contraindre l'étudiant à rester dans son université d'accueil, sans possibilité de découvrir d'autres spécialités et donc de s'épanouir, faute de moyens financiers. Enfin, ce constat reste identique pour la poursuite d'étude en masters : la poursuite d'étude n'est pas assurée puisque de nombreux étudiants ne candidatent qu'à peu de masters, au sein ou à proximité de leur université d'accueil, encore une fois faute de pouvoir financer cette mobilité.

Cette poursuite d'étude peut également s'accompagner du passage de concours, notamment celui de la Fonction Publique, entraînant une hausse des frais à la charge de l'étudiant qui s'accroît d'autant plus si ce concours est payant, tel que le Score IAE Message. Le passage de ces concours n'est certes pas inhérent à chaque poursuite d'étude, mais n'en reste pas moins nécessaire pour la plupart des parcours à destination des étudiants en licence AES, et la prise en compte des frais qu'ils engendrent se doit d'être prise en compte.

Il apparaît ainsi que la diversité de l'offre de formation au sein même des licences AES sur le territoire représente des facteurs d'accentuation de la précarité des étudiants de cette filière. C'est pourquoi l'ARES défend une harmonisation des formations afin d'assurer une cohérence nationale, suivie par le développement de la continuité pédagogique et par la création d'un Conseil Sectoriel, mais également que soient maintenues les spécificités territoriales et historiques afin d'assurer une meilleure lisibilité et une diminution des coûts liés aux matériels nécessaires aux étudiants.

### **Filière IAE**

Les Instituts d'Administration des Entreprises, dits IAE, profitent d'un essor croissant parmi l'offre de formations de l'Enseignement supérieur français. Cet engouement, motivé par une approche par compétence, une mutualisation de la gestion et du management ainsi qu'une insertion professionnelle exemplaire, tout cela couplé à des frais d'inscriptions similaires à un diplôme national classique, entraîne nombre d'étudiants dans cette voie pour laquelle, malheureusement, les inégalités rencontrées restent très importantes et bien souvent méconnues. Bien que cette année, le coût du matériel dont doivent se doter les étudiants en IAE n'augmente pas, comprenant les outils

rudimentaires à l'enseignement de la gestion, soit un Plan Comptable Général et une calculatrice non-programmable, celui-ci porte le coût matériel d'un étudiant en IAE à 22.89 euros. Pourtant, cette stagnation cache une situation plus nuancée. En effet, il est fréquemment demandé à l'admission en IAE, les résultats de tests d'entrée divers comme le Score IAE-Message (SIM) et/ou le test d'aptitude aux études de gestion et au management des entreprises, davantage connu sous le nom de TAGE MAGE, ceux-ci représentant des dépenses supplémentaires pour ceux souhaitant faire leur rentrée en IAE.

L'ARES souhaite ainsi rendre le SIM gratuit pour les boursiers pour, à minima, deux passages de ce test. En effet bien que le prix du SIM ne soit que de 36 euros, ce qui peut paraître abordable, la vraie inégalité se pose lorsque des étudiants ont la possibilité financière de passer le score plusieurs fois afin d'optimiser leurs chances d'obtenir un score élevé et que d'autres étudiants n'auront peut-être qu'une seule chance de réussir pour un motif pécuniaire. Cette revendication a pour but que chaque étudiant, quelque soit ses revenus, puisse parvenir à témoigner de ses capacités sans porter la pression des inhérentes obligations financières.

Toujours dans cette optique de la sélection à l'entrée en IAE, dans une volonté de développer le côté international des formations, un certain nombre d'IAE demandent à l'entrée la validation d'un test de langue (TOEIC ou TOEFL en règle générale), alors même que le SIM et le TAGE MAGE incluent déjà une partie en anglais. Ces tests de langue bien souvent à la charge de l'étudiant pèsent ainsi dans leur budget. De surcroît, il n'existe pas de coordination entre les IAE sur les tests, tant sur les tests généraux comme le SIM ou sur les tests de langues demandés lors du processus de sélection, ce qui engendre une inflation de tests à passer avec les coûts inhérents à cela.

Certains étudiants pourraient donc se voir empêchés de candidater dans certains cursus en raison des frais qu'engendre la constitution d'un dossier de candidature, ce qui est assimilable à une sélection sociale déguisée. L'ARES propose ainsi des discussions sur l'uniformisation des critères de sélection pour favoriser une lisibilité plus importante de la filière IAE au niveau national ainsi qu'une réduction des tests demandés à l'entrée en IAE.

## **Filière Economie-Gestion**

Les filières d'Économie-gestion, garantes de la dispense d'enseignements historiques de sciences sociales sont en proie à une privatisation rendant



moins attractive la formation universitaire que celle des écoles concurrentes.

Si la formation en économie-gestion ne subit pas de hausse des frais de matériel pédagogique cette année, elle n'en reste pas moins coûteuse à bien des égards pour les étudiants de ces filières. Sur le seul matériel pédagogique, les principaux outils demandés à un étudiant, soit une calculatrice non-programmable et un Plan Comptable Général (PCG), portent le coût initial de la rentrée à 22.89€. Cependant, si nous considérons l'achat de manuels d'économie-gestion, hors manuels spécifiques à leur mention, dans les quatre disciplines principales - soit la macroéconomie, microéconomie, statistiques et économie monétaire - le coût total s'élève à près de 182.89€ pour un matériel neuf et dont le contenu est complet.

Les conséquences de la hausse du coût matériel de la rentrée universitaire sont multiples mais se concentrent en un point : les établissements d'enseignement supérieur privé, très onéreux, offrent, a priori, un avantage certain à l'insertion professionnelle pour une formation marchande réputée. Le service public d'enseignement supérieur est laissé pour compte et la marchandisation de la formation économie-gestion ne cesse de croître.

L'ARES souhaite que la filière économie-gestion jouisse d'un allègement des frais engagés par les étudiants dans leurs études afin qu'ils puissent consacrer leurs années de formation à l'élaboration d'un projet professionnel et personnel soutenable et abordable dès la fin de leurs études. En subissant la concurrence sur le marché du travail, des étudiants sortant d'écoles de commerce, en particulier sur des postes de cadre intermédiaire, auront développé un réseau et des compétences dans des modules de professionnalisation et des engagements de cohérence avec leurs projets d'avenir quand nombre d'étudiants inscrits à l'université s'obligent à un effort salarial subit.

Le précarité de ces étudiants pose une problématique supplémentaire, celle de la reproduction sociale, entraînée par un service public d'enseignement supérieur des disciplines d'économie-gestion, confronté à l'intense concurrence des établissements privés, et accueillant massivement des étudiants extra-communautaires qui bénéficieraient de la recouvrance partielle du coût de leur rentrée universitaire.

## Filière Science politique

La Science Politique est une formation à part dans le monde des sciences sociales, elle est l'une des plus jeunes et, à l'instar des IAE, elle souffre tout autant du processus de marchandisation de l'ESR et de la concurrence public-privé.

La formation en science politique revêt le caractère particulier d'avoir deux types d'établissements d'enseignement supérieur qui y consacrent leurs enseignements. S'il existe une distinction entre les types d'établissements dispensant ces formations, le rattachement progressif des institut d'études politiques aux universités contribue à pérenniser une tendance déjà existante : la formation universitaire en science politique manque à promouvoir ses enseignements. Le coup matériel ainsi que l'ensemble des frais de vie courante et la forte sélectivité de la formation ne rend que peu lisible les intérêts et les attraits de la formation tandis que les instituts d'études politiques disposent d'une importante notoriété ainsi que de l'assimilation des services proposés.

Malgré ces problématiques, les étudiants en science politique voient aussi le coût de la rentrée du matériel pédagogique augmenter cette année de 2,38%. Et cela malgré un indicateur sous-évalué. En effet cette filière étant pluridisciplinaire et axée sur une culture générale solide, le matériel pédagogique n'inclut que le GAJA, à 39€ (+2.63%), en augmentation cette année ainsi qu'un exemplaire de la constitution d'un montant de 4€ (+0.00%) alors qu'il est fréquemment demandé plus que cela. Le coût initial du matériel pédagogique s'estime, pour cette rentrée, à 43€ (+2.38%).

La formation en science politique contraint nombre d'étudiants à des frais complémentaires investis dans les manuels des différentes disciplines fondamentales étudiées ainsi que la documentation nécessaire au développement de la culture générale des étudiants faisant grimper le coût initial.

La transdisciplinarité engendre un coût important de matériel pédagogique au vu de la dimension qu'elle prend au sein de la formation. D'une part, de nombreux étudiants en science politique sont inscrits en double licence (droit-science politique, économie-science politique etc..) ce qui conduit inexorablement en une augmentation du matériel pédagogique nécessaire. Ce constat alerte sur le risque d'une réussite cloisonnée aux étudiants les plus favorisés. D'autre part, le risque d'une augmentation des coûts pour un étudiant en science politique se reflète principalement à l'aune de la dualité





des formations dispensant les enseignements fondamentaux de la filière.

Par là, les Instituts d'Étude Politique (IEP), fractionnés dans les territoires et Sciences-po Paris jouissent d'une très vive notoriété et l'ajout de ceux-ci sur ParcoursSup contribue à la valorisation de ses formations alors même que les formations universitaires souffrent d'un manque cruel de publicité. La mise en concurrence des formations dispensées en institut et en faculté menace grandement la filière universitaire en ce qu'elle manque de communication sur les enseignements dispensés et sur la qualité de l'insertion professionnelle de ses étudiants.

L'ARES alerte sur les risques d'une fuite en avant du service public d'enseignement supérieur en matière d'instruction et de formation à la science politique. La filière science politique est une formation particulièrement méconnue dans le paysage des formations universitaires en Sciences Sociales. En effet, la science politique est en réalité une discipline à 2 vitesses à valoriser sur de nombreux points de vue.

# V - Nos revendications

## Durabilité

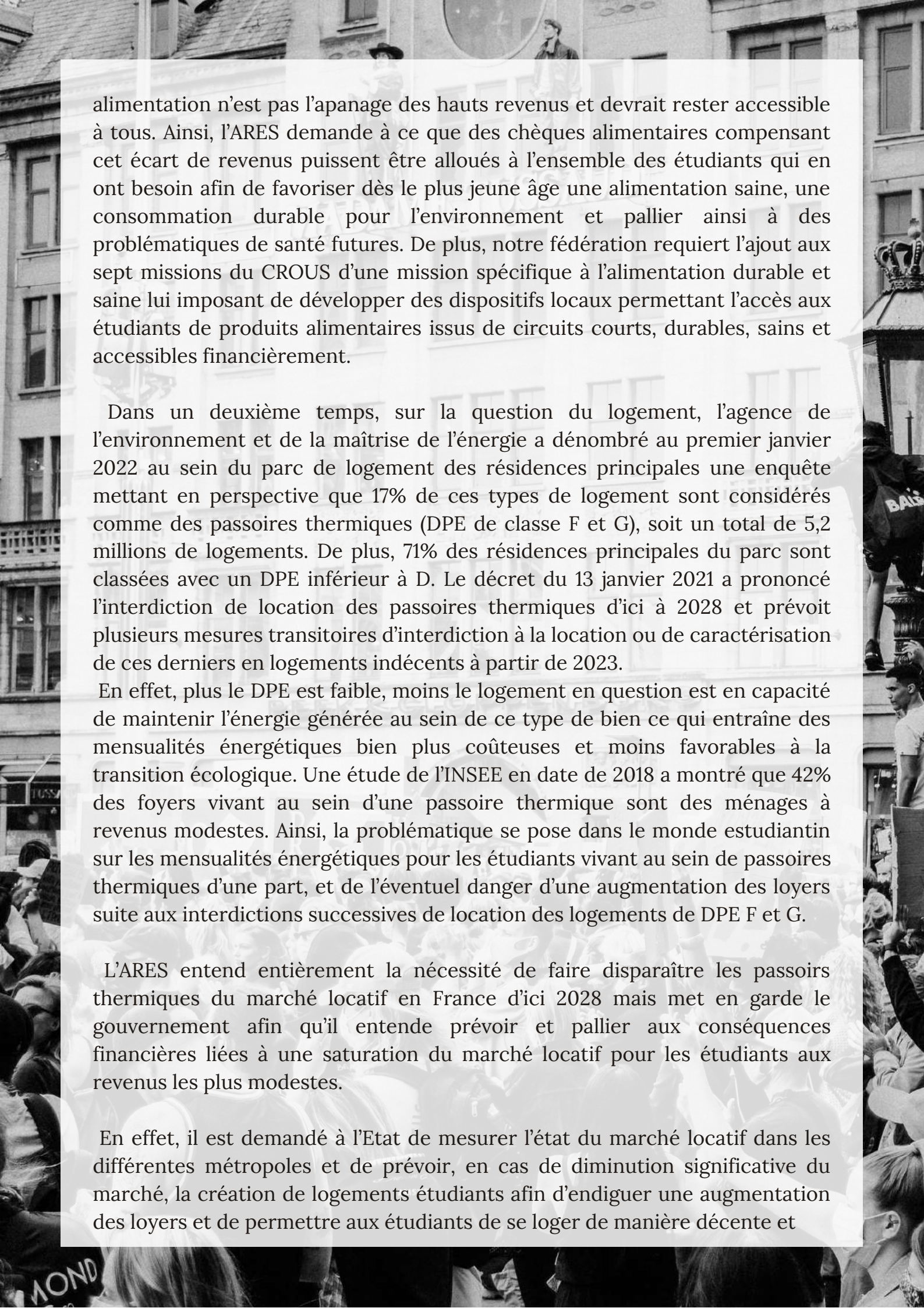
La notion de durabilité recoupe l'ensemble des champs écologiques, sociaux et économiques. En effet, le coût de la rentrée se base sur des moyennes pondérées de différents secteurs de dépense à la rentrée universitaire mais ne prend pas en compte la notion de développement durable et notamment le droit à vivre dans un environnement sain. L'article premier de la charte de l'environnement constituant le bloc de constitutionnalité dispose ainsi en son Article 1er "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé."

Dès lors, les étudiants étant pour la plupart en situation de grande précarité, privilégient des solutions de consommation à bas coût. La période de rentrée universitaire n'échappe pas à cette règle, notamment au vu de la multiplication des pôles de dépenses afférents à cette période de l'année. Le coût de la rentrée étant un coût moyen par étudiant, celui-ci n'englobe donc pas ces différents prismes et se doit d'être abordé.

Tout d'abord en ce qui concerne l'alimentation. Depuis plusieurs années et face à divers facteurs tels que l'épuisement des sols ou le réchauffement du climat, les modes de production transitent d'un mode d'agriculture intensive à de l'agriculture raisonnée, plus respectueuse de l'environnement, de la qualité de l'alimentation et des besoins de la population.

A titre d'exemple, en 2021, le prix mensuel moyen d'un panier de produits alimentaires s'élève à 696 € pour les premiers prix, 765 € pour les marques nationales et 1 148 € pour le bio, d'après le dernier observatoire des prix de l'association de consommateurs "Familles rurales". Cela met en lumière au regard du coût moyen de l'alimentaire à la rentrée de 440,50 euros (alimentaire et consommation), que l'étudiant est loin de pouvoir être en capacité de s'alimenter de manière saine, avec des produits de qualité et respectant l'environnement. Il se voit dans l'obligation de s'assujettir à ses moyens financiers. Les personnes à faible revenu restent donc à la marge dans leur capacité à gérer durablement leur alimentation, plus par manque de moyen que par manque de volonté.

Il est terrible de faire dépendre sa santé et ses modes de consommation alimentaire en fonction de ses moyens financiers. En effet, une bonne



alimentation n'est pas l'apanage des hauts revenus et devrait rester accessible à tous. Ainsi, l'ARES demande à ce que des chèques alimentaires compensant cet écart de revenus puissent être alloués à l'ensemble des étudiants qui en ont besoin afin de favoriser dès le plus jeune âge une alimentation saine, une consommation durable pour l'environnement et pallier ainsi à des problématiques de santé futures. De plus, notre fédération requiert l'ajout aux sept missions du CROUS d'une mission spécifique à l'alimentation durable et saine lui imposant de développer des dispositifs locaux permettant l'accès aux étudiants de produits alimentaires issus de circuits courts, durables, sains et accessibles financièrement.

Dans un deuxième temps, sur la question du logement, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a dénombré au premier janvier 2022 au sein du parc de logement des résidences principales une enquête mettant en perspective que 17% de ces types de logement sont considérés comme des passoires thermiques (DPE de classe F et G), soit un total de 5,2 millions de logements. De plus, 71% des résidences principales du parc sont classées avec un DPE inférieur à D. Le décret du 13 janvier 2021 a prononcé l'interdiction de location des passoires thermiques d'ici à 2028 et prévoit plusieurs mesures transitoires d'interdiction à la location ou de caractérisation de ces derniers en logements indécents à partir de 2023.

En effet, plus le DPE est faible, moins le logement en question est en capacité de maintenir l'énergie générée au sein de ce type de bien ce qui entraîne des mensualités énergétiques bien plus coûteuses et moins favorables à la transition écologique. Une étude de l'INSEE en date de 2018 a montré que 42% des foyers vivant au sein d'une passoire thermique sont des ménages à revenus modestes. Ainsi, la problématique se pose dans le monde étudiant sur les mensualités énergétiques pour les étudiants vivant au sein de passoires thermiques d'une part, et de l'éventuel danger d'une augmentation des loyers suite aux interdictions successives de location des logements de DPE F et G.

L'ARES entend entièrement la nécessité de faire disparaître les passoires thermiques du marché locatif en France d'ici 2028 mais met en garde le gouvernement afin qu'il entende prévoir et pallier aux conséquences financières liées à une saturation du marché locatif pour les étudiants aux revenus les plus modestes.

En effet, il est demandé à l'Etat de mesurer l'état du marché locatif dans les différentes métropoles et de prévoir, en cas de diminution significative du marché, la création de logements étudiants afin d'endiguer une augmentation des loyers et de permettre aux étudiants de se loger de manière décente et

salubre. De plus, l'ARES demande une mise à disposition des populations les plus modestes, et notamment étudiantes, d'un accompagnement et d'une expertise sur les logements mis en location afin de lutter contre les abus et les fraudes liées à l'interdiction des passoires thermiques sur le marché locatif.

Enfin, sur le côté social et notamment sur le secteur de dépense lié aux loisirs, 79,23 euros y sont consacrés. Il est important de souligner que le secteur des loisirs comprend notamment le secteur culturel. Afin de favoriser l'accès à la culture et en complément des dispositifs déjà existants, l'ARES demande à ce qu'un pass culture étudiant soit mis en place, de la même manière que pour les lycéens, afin de permettre aux étudiants d'accéder à une large diversité de services culturels.

### **Précarité étudiante**

Dans son repère de 2020, l'OVE constate que 26% des étudiants interrogés estiment ne pas avoir assez de ressources pour assurer le coût de leurs dépenses mensuelles. En effet, la problématique de la précarité étudiante est un enjeu réel mais qui n'intéresse que peu l'action politique. Dans cette optique, les questions liées aux deux problématiques suivantes semblent primordiales : l'accès aux droits notamment sociaux ainsi que la réalisation d'une réforme nécessaire des bourses permettant la mise en œuvre de démarche plus simple et d'un système davantage égalitaire avec une linéarisation indispensable des bourses.

La problématique de l'accès aux droits sociaux représente un enjeu essentiel lorsque la précarité étudiante ne fait que s'accroître car, en effet, selon l'OVE et son repère de 2020, les aides publiques représentent 23 % des ressources mensuelles moyennes des étudiants. Pourtant, l'accès aux différentes aides se fait au moyen de démarches souvent peu connues des étudiants et au prix d'une manne administrative harassante : composition d'un Dossier Social Étudiant auprès du CROUS pour prétendre aux bourses sur critères sociaux, rendez-vous et demande spécifique auprès des assistantes sociales du CROUS pour prétendre à une ASAA ou une ASAP, demande d'APL nécessitant la réalisation d'un dossier différencié spécifique auprès de la CAF, etc.

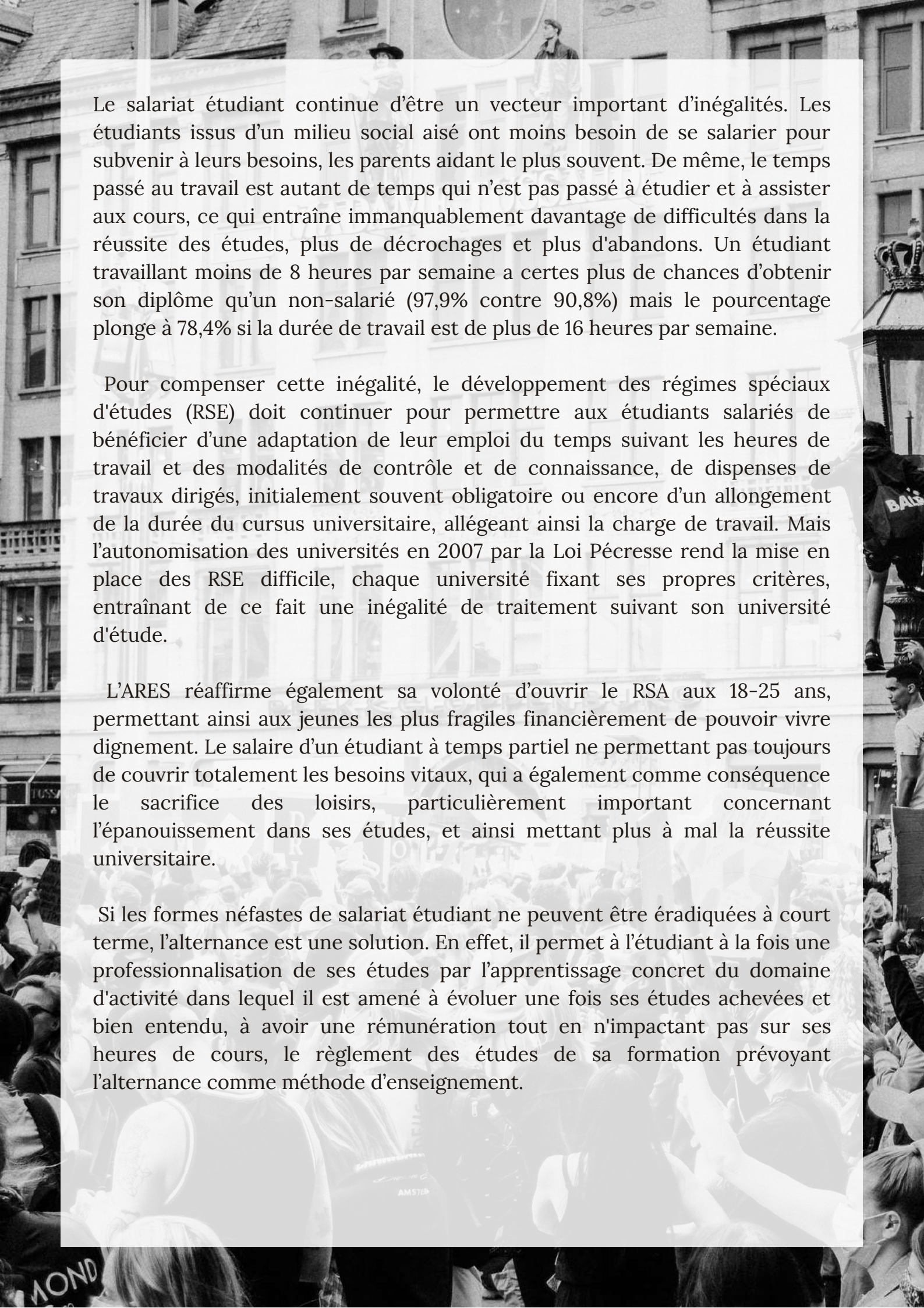
Dans cette idée, le réseau de la FAGE et donc l'ARES, dans le cadre de la réforme attendue des bourses, demande la refonte du Dossier Social Étudiant comme dossier unique permettant de prétendre à plusieurs types d'aides notamment celles dépendantes des services du CROUS.

Dans l'optique de cette réforme, l'ARES milite pour l'adoption d'un système de bourses établi par un système linéaire plus égalitaire en comparaison avec le système actuel de palier avec 8 échelons établis en fonction de conditions de ressources arbitrairement définies. En effet l'ARES considère que l'utilisation d'un tel système engendre un réel manque à gagner pour les étudiants ayant des ressources à la limite du palier plus élevé. A titre d'exemple, les montants et plafonds du montant annuel des bourses en 2020-2021 étaient de 1032 euros pour l'échelon 0 bis passant à 1707 euros pour l'échelon 1. Dès lors, un étudiant juste en deçà du palier de l'échelon 1 perd un peu moins de 700€ sur une année universitaire.

Cette année est aussi celle d'une inflation sans précédent depuis de nombreuses années, et alors que les prix augmentent sans cesse et que les étudiants souffrent des nombreuses diminutions du pouvoir d'achat qu'ils ont subi ces dernières années, rien n'est fait pour compenser réellement l'augmentation du coût de la vie estudiantine. Celle-ci n'épargne aucun secteur, aucun étudiant, et pourrait à terme créer un enseignement supérieur réservé uniquement aux plus favorisés d'entre nous, à l'opposé de nos valeurs que sont l'égalité d'accès à l'enseignement et la promotion de l'ascenseur social. Aucune action n'est non plus mise en place pour améliorer la formation de nos étudiants. En effet, alors que certains ministères comme celui de l'Éducation Nationale ou de l'Intérieur voient leurs enveloppes budgétaires en forte augmentation (3 milliards d'augmentation au moins), celui du Ministère de l'Enseignement supérieur n'augmente que d'un milliard et demi, et cette augmentation ne concerne que la Loi de Programmation Recherche, le financement du maintien du ticket RU à 1€ et la revalorisation de 4,5% des bourses contre 6,5% d'inflation. Face à ce constat, l'ARES demande non pas des mesures conjoncturelles insinuant que cette crise n'est que de passage, mais de réelles mesures structurelles pour soutenir le pouvoir d'achat des étudiants et lutter durablement contre la précarité étudiante.

## **Salariat étudiant**

La question du salariat étudiant reste d'actualité, a fortiori au vu de l'inflation particulièrement forte cette année du fait notamment du contexte international et de l'absence d'une réelle revalorisation des salaires au-delà de la réindexation légale du SMIC. Le revenu réel de la population française a ainsi baissé de 1,9% au premier semestre 2022 ce qui est la plus forte baisse des pays de l'OCDE.



Le salariat étudiant continue d'être un vecteur important d'inégalités. Les étudiants issus d'un milieu social aisé ont moins besoin de se salarier pour subvenir à leurs besoins, les parents aidant le plus souvent. De même, le temps passé au travail est autant de temps qui n'est pas passé à étudier et à assister aux cours, ce qui entraîne inmanquablement davantage de difficultés dans la réussite des études, plus de décrochages et plus d'abandons. Un étudiant travaillant moins de 8 heures par semaine a certes plus de chances d'obtenir son diplôme qu'un non-salarié (97,9% contre 90,8%) mais le pourcentage plonge à 78,4% si la durée de travail est de plus de 16 heures par semaine.

Pour compenser cette inégalité, le développement des régimes spéciaux d'études (RSE) doit continuer pour permettre aux étudiants salariés de bénéficier d'une adaptation de leur emploi du temps suivant les heures de travail et des modalités de contrôle et de connaissance, de dispenses de travaux dirigés, initialement souvent obligatoire ou encore d'un allongement de la durée du cursus universitaire, allégeant ainsi la charge de travail. Mais l'autonomisation des universités en 2007 par la Loi Pécresse rend la mise en place des RSE difficile, chaque université fixant ses propres critères, entraînant de ce fait une inégalité de traitement suivant son université d'étude.

L'ARES réaffirme également sa volonté d'ouvrir le RSA aux 18-25 ans, permettant ainsi aux jeunes les plus fragiles financièrement de pouvoir vivre dignement. Le salaire d'un étudiant à temps partiel ne permettant pas toujours de couvrir totalement les besoins vitaux, qui a également comme conséquence le sacrifice des loisirs, particulièrement important concernant l'épanouissement dans ses études, et ainsi mettant plus à mal la réussite universitaire.

Si les formes néfastes de salariat étudiant ne peuvent être éradiquées à court terme, l'alternance est une solution. En effet, il permet à l'étudiant à la fois une professionnalisation de ses études par l'apprentissage concret du domaine d'activité dans lequel il est amené à évoluer une fois ses études achevées et bien entendu, à avoir une rémunération tout en n'impactant pas sur ses heures de cours, le règlement des études de sa formation prévoyant l'alternance comme méthode d'enseignement.

## VI - Méthodologie

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions en fonction que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.

### Frais de vie courante

- Loyers

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m<sup>2</sup> et pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup> (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m<sup>2</sup>. En Île-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m<sup>2</sup> pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.

- Repas RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2022-2023 est de 3,30€.

- Alimentation

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments.

- Equipement divers

Ce poste prend en compte des budgets informatiques, vêtements, hygiène et entretien pour effectuer le calcul. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.

- Téléphone et internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).

- Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€. Pour calculer le montant en Île-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.

- Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon le tarif Île De-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

## Frais spécifiques de rentrée

- Frais de scolarité

Les frais de scolarité pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

- Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

- Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.

- Frais d'agence

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m<sup>2</sup>.



- Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire ainsi que du matériel spécifique nécessaire pour un étudiant en sciences sociales.

### Sources

- Méthodologie de la FAGE pour son coût de la rentrée : CVEC, frais d'inscription, complémentaire santé, frais d'agence, assurance logement, téléphonie et internet, transports, loyers, consommables
- Matériel pédagogique spécifique : site de ventes de livres (FNAC, Dalloz, Lexis Nexis)
- Dossier de presse "L'indicateur FAGE du coût de la rentrée étudiante", août 2022
- Dossier de presse "Le salariat étudiant", ARES, juillet 2021
- Livre Vert de l'ARES, ARES, septembre 2019
- Communiqué de presse "Un jeune, un master", ARES, septembre 2021

## CONTACTS



Alexandre IRAND  
Président

06.38.75.02.96

[presidence@fede-ares.org](mailto:presidence@fede-ares.org)

Carla DEHAYE  
Attaché de presse

06.46.33.01.78

[carla.dehaye@fede-ares.org](mailto:carla.dehaye@fede-ares.org)

